



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la 42^{ème} réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue le 28 septembre 2023, en présence du comité d'investissement :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents du comité directeur et du comité d'investissement.

L'ordre du jour proposé est adopté par le comité directeur.

2. Communications du Président

Le Président informe le comité directeur que la Ministre des Finances n'a pas eu d'observations ou de suggestions concernant le rapport de PPCmetrics sur la transition SRI du Fonds et que celui-ci puisse ainsi être adopté.

Le Président fait également part aux membres que les états financiers semestriels ainsi que le rapport d'activité au 30 juin 2023 ont été soumis au Conseil de gouvernement dans les délais prévus par la loi du 19 décembre 2014 portant création du FSIL et que le Conseil les a approuvés lors de sa réunion de début septembre.

3. Adoption du PV de la 41^{ème} réunion du comité directeur

Le procès-verbal de 41^{ème} réunion du comité directeur du 24 juillet 2023 ainsi que l'extrait y relatif sont adoptés à l'unanimité par les membres présents du comité directeur.

4. Note au Formateur et analyse des programmes électoraux

Le Président rappelle que lors de la dernière réunion de juillet 2023, il avait été demandé au secrétariat du FSIL de préparer une première version d'une Note au Formateur, note qui a été diffusée en amont de la présente réunion.



Les membres du comité directeur et d'investissement discutent des informations fournies et formulent les modifications à apporter à la Note au Formateur. Il appartient au secrétariat du Fonds de l'adapter comme convenu et de la circuler au comité directeur pour validation. Le Président transmettra la note de synthèse au formateur, une fois que ce dernier aura été déterminé.

5. Point concernant la décision d'investissement de juillet 2023

Les membres du comité d'investissement rendent compte de la mise en œuvre d'une décision d'investissement dans un nouveau ETF SRI américain (Amundi US agg SRI ETF).

En raison du ratio d'emprise, qui ne doit pas dépasser 10% du volume de l'ETF, et du faible volume souscrit de ce nouveau ETF, la fourchette du montant à investir n'a pas été atteinte. Les membres du comité directeur décident ainsi que la différence entre le montant investi et le montant à investir serait temporairement placé jusqu'à ce que le volume de l'ETF atteigne un niveau suffisant.

Le comité d'investissement (respectivement l'agent bancaire du Fonds souverain) est chargé d'élaborer et de soumettre une proposition d'investissement au comité directeur.

6. Reporting mensuel

Le comité directeur discute des reportings établis par l'agent bancaire du Fonds souverain pour les mois de juillet 2023 à août 2023 et envoyés aux membres du comité directeur par voie électronique.

7. Divers

Le Président a proposé que la prochaine réunion du Comité exécutif se tienne à la fin de l'année, avant les vacances de Noël. La date et l'heure exactes seront communiquées ultérieurement.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2023.

Bob Kieffer

Président